ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

- Budget Primitif 2012 -

JEUNESSE :
Tarification sociale dans les cantines des lycées

Exposé des motifs

La Région Rhône-Alpes apporte depuis de nombreuses années, à travers son fond d'aide d'urgence, un soutien aux familles de lycéens en difficultés financières pour couvrir une partie du coût de la cantine scolaire.
La loi de décentralisation du 13 août 2004 a confié aux régions et aux départements « l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique » dans les établissements dont ils ont la charge. Par décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, l'encadrement des tarifs par l'Etat a été supprimé, et la compétence pour les fixer, transférée des conseils d'administration des établissements aux collectivités locales de rattachement.
Depuis cette date, la Région Rhône-Alpes a décidé de maintenir les modalités d'exploitation en usage dans les établissements, et d'encadrer les hausses annuelles des tarifs de façon à mieux harmoniser les tarifs entre les établissements selon les différents publics (élèves, commensaux selon leur statut et passagers).
Cependant les inégalités sociales s'aggravent et la restauration scolaire doit être accessible à tous. La détermination des tarifs en fonction des capacités contributives des familles devient aujourd'hui une nécessité. Cette démarche a d'ailleurs été encouragée par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 en vue d'étendre le principe d'équité.
Nous avions souhaité au travers d'un amendement (adopté) à la délibération n°11.01.643 qu'une réflexion soit engagée d'ici à l'année prochaine pour préparer la mise en oeuvre d'une politique de tarification unique de la restauration scolaire prenant en compte les revenus des familles au sein des lycées publics Rhônalpins pour la rentrée 2012.

Or ce point n'apparaît pas dans le budget primitif 2012 (page 30, point 4). Il s'agit donc d'inscrire la somme nécessaire à la mise en œuvre de la tarification sociale dans les cantines à partir de septembre 2012.

Amendement

Affecter en AE :

- **la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Dépenses diverses et réserves scolaires » (Fonction 2, sous fonction 20),**

Affecter en CF :

- **la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Dépenses diverses et réserves scolaires » (Fonction 2, sous fonction 20),**

Cette dépense est gagée sur la ligne « actions économiques territorialisées » (Fonction 9, sous fonction 94)

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

- Budget Primitif 2012 -

JEUNESSE :
Maintenance Informatique dans les lycées

Exposé des motifs

La Région Rhône-Alpes a fait le choix en septembre 2009 de mettre en place des équipes de maintenance informatique dans les lycées de Savoie, Haute-Savoie et du Rhône. Cette phase d'expérimentation a démontré l'utilité et la pertinence de ce dispositif. Traité en interne, il s'avère moins coûteux et plus efficace qu'un recours à des prestataires externes.

La généralisation de ce dispositif à tous les départements doit donc débuter dès 2012. Cet amendement à pour objet d'assurer la pérennité du dispositif et son financement.

L'avenir des actuels EMIP devra être assuré en continuité de leur poste actuel ou dans d'autres fonctions selon leurs souhaits.

Nous proposons pour ce faire une enveloppe supplémentaire pour l'année 2012 que nous estimons à 400.000 € couvrant les besoins en personnel de juillet à décembre équivalent aux 20 premiers postes nécessaires à la généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire rhônalpins

Amendement

Affecter en AE :

- **la somme de 400 000 euros supplémentaires sur la ligne « gestion du personnel » (Fonction 0, sous fonction 02, rubrique 020),**

Affecter en CF :

- **la somme de 400 000 euros supplémentaires sur la ligne « gestion du personnel » (Fonction 0, sous fonction 02, rubrique 020)**

Cette dépense est gagée sur la ligne « gestion de la dette et frais financiers »
(Fonction 0 : « services généraux», sous fonction 01)

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

- Budget Primitif 2012 -

Jeunesse :
Manuels Scolaires

EXPOSE DES MOTIFS

La crise économique et sociale continue à produire exclusion, pauvreté et précarité. Nous considérons que les Régions se doivent de jouer autant que possible le rôle de bouclier social.
Droit à la mobilité, droit au logement, droit aux loisirs et vacances, droit au respect de conditions de travail décentes et droit à l'énergie sont autant d'aspirations que notre budget doit traduire concrètement dans les actions que nous mènerons en 2012.

Pour mémoire, le Gouvernement a changé les programmes et donc imposé, à compter de la rentrée scolaire de 2010, le renouvellement complet des manuels scolaires des lycéens, reportant par la même le surcoût de l'achat des manuels neufs sur les familles de lycéens.

Le Conseil régional avait adopté en conséquence, lors du vote du BP 2011, une rallonge budgétaire de 1,2 millions d'euros (AE et CF) concernant l'achat des manuels scolaires neufs pour les lycéens de 1ère (correspondant à une augmentation de l'aide de 70€ à 100€)

Il vous est donc proposé pour la dernière année de reconduire cette aide (augmentation de l'aide de 70€ à 100€) pour les lycéens de Terminale qui seront confrontés à la même problématique à savoir l'obligation d'acheter des manuels neufs, nécessairement plus coûteux, lors de la rentrée scolaire 2012.

Nous proposons donc d'abonder la ligne « Carte M'RA Livres ».

AMENDEMENT

Affecter en AE :
- **la somme de 1,2 millions d'euros supplémentaires sur la ligne « M'RA Livres » (Fonction 2, sous fonction 28),**

Affecter en CF :
- **la somme de 1,2 millions d'euros supplémentaires sur la ligne « M'RA Livres » (Fonction 2, sous fonction 28),**

Cette dépense est gagée sur la ligne « actions économiques territorialisées » (Fonction 9, sous fonction 94)

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT-1-

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION : MISE EN PLACE DU MANDATEMENT DANS L'ORGANISATION DES COMPETENCES PREMIERES

Lié au rapport n° 11.12.769 p.020 – Fonction 1 (sous fonction 11)

EXPOSE DES MOTIFS

Cet amendement s'inscrit dans la continuité de l'amendement déjà proposé par les élus du groupe Front de Gauche lors de la session du mois d'octobre dernier portant sur la programmation des formations dans le domaine des compétences premières.
Il proposait, pour mémoire, une mise en œuvre selon la procédure du mandatement qui repose sur le principe de juste compensation financière et de bénéfices raisonnables pour le prestataire retenu. Ceci dans une logique de reconquête des services publics qui devrait reposer pour l'essentiel sur une logique de convention de subvention.

Cet amendement s'inscrit également dans la continuité et en cohérence avec le vœu adopté par le Conseil Régional en décembre 2010 inscrivant le SPRF (Service Public Régional de la Formation) dans le cadre d'un SSIG (Service Social d'Intérêt Général) afin de le sortir de la concurrence marchande dans une volonté de structuration autour d'un Service Public National de la Formation.

Afin d'acter dès 2012 le processus de mise en œuvre du mandatement dans le cadre de l'organisation des compétences premières, il vous est proposé de doter les services du Conseil régional des moyens humains et logistiques nécessaires à la mise en place et à la pérennisation du dispositif de mandatement.

Ceux-ci sont évalués à titre exceptionnel pour l'année de démarrage en 2012 à 800.000 € (soit l'équivalent de 16 postes). Précisons que le fonctionnement des services ne nécessitera plus que 8 postes pérennes à partir de 2013.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif :
- il convient dès 2012 d'affecter en AE pour l'exercice 2014 la somme de 19 millions d'euros.
- concernant les moyens humains, il convient d'affecter en AE et en CF : 800.000 euros.

AMENDEMENT

Rapport n° 11.12.769 – p.020

En conséquence, je vous propose :

D'abonder en AE :

La somme de 19.000.000 euros sur la ligne « acquisition de qualification et de compétences» (Fonction 1, sous fonction 11).
Pour permettre le choix du mandatement comme mode de contractualisation avec les organismes de formation dans l'organisation de la mise en œuvre du dispositif des compétences premières.

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT-2-

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE LA FORMATION : MISE EN PLACE DU MANDATEMENT DANS L'ORGANISATION DES COMPETENCES PREMIERES

Lié au rapport n° 11.12.769 – P. 136 – Fonction 0 (sous fonction 02)

EXPOSE DES MOTIFS

Cet amendement s'inscrit dans la continuité de l'amendement déjà proposé par les élus du groupe Front de Gauche lors de la session du mois d'octobre dernier portant sur la programmation des formations dans le domaine des compétences premières.
Il proposait, pour mémoire, une mise en œuvre selon la procédure du mandatement qui repose sur le principe de juste compensation financière et de bénéfices raisonnables pour le prestataire retenu. Ceci dans une logique de reconquête des services publics qui devrait reposer pour l'essentiel sur une logique de convention de subvention.

Cet amendement s'inscrit également dans la continuité et en cohérence avec le vœu adopté par le Conseil Régional en décembre 2010 inscrivant le SPRF (Service Public Régional de la Formation) dans le cadre d'un SSIG (Service Social d'Intérêt Général) afin de le sortir de la concurrence marchande dans une volonté de structuration autour d'un Service Public National de la Formation.

Afin d'acter dès 2012 le processus de mise en œuvre du mandatement dans le cadre de l'organisation des compétences premières, il vous est proposé de doter les services du Conseil régional des moyens humains et logistiques nécessaires à la mise en place et à la pérennisation du dispositif de mandatement.

Ceux-ci sont évalués à titre exceptionnel pour l'année de démarrage en 2012 à 800.000 € (soit l'équivalent de 16 postes). Précisons que le fonctionnement des services ne nécessitera plus que 8 postes pérennes à partir de 2013.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif :
- il convient dès 2012 d'affecter en AE pour l'exercice 2014 la somme de 19 millions d'euros.
- concernant les moyens humains, il convient d'affecter en AE et en CF : 800.000 euros.

AMENDEMENT

Rapport n° 11.12.769 - P.136

En conséquence, je vous propose :

D'abonder en AE :
- **la somme de 800.000 euros sur la ligne « administration générale de la collectivité » (Fonction 0, sous fonction 02, rubrique 020)**

D'abonder en CF :
- **la somme de 800.000 euros sur la ligne « administration générale de la collectivité » (Fonction 0, sous fonction 02, rubrique 020)**

Pour permettre le choix du mandatement comme mode de contractualisation avec les organismes de formation dans l'organisation de la mise en œuvre du dispositif des compétences premières et doter les services concernés du Conseil Régional des moyens humains et logistiques adéquats pour assumer ce choix

Cette dépense est gagée sur la ligne « opérations non ventilables » (Fonction 0, sous fonction 01)

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14-15-16 DECEMBRE 2011

AMENDEMENT

- Déposé par le groupe Front de Gauche -

- Budget Primitif 2012 -

RECETTES :
Autonomie financière des Régions

Exposé des motifs

Les Régions souffrent de la faiblesse de leurs ressources fiscales. Nombres d'élus locaux déplorent cette situation et dénoncent une asphyxie des collectivités territoriales. Réforme de la fiscalité, suppression de la TP (Taxe Professionnelle), pour les Régions boucler leur budget relève de plus en plus du tour de force.

Les politiques gouvernementales ne cessent d'étrangler les Régions et prennent des mesures qui impactent fortement les recette fiscales sans aucune concertation: transferts d'importantes charges sans les compensations dues au titre de la décentralisation, gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales pour trois ans, fin du cumul possible des subventions des départements et des Régions pour mener à bien les projets d'aménagement, suppression de la TP avec son remplacement par un mécanisme complexe, inefficace et injuste.

Déjà sous le coup de ces restrictions budgétaires, les collectivités devraient accepter les 200 millions d'euros d'économies supplémentaires imposés dans le plan de rigueur du Gouvernement. Ces sévères coupes menacent désormais les projets d'investissement des Régions.

D'un côté, des recettes en euro constant en diminution, de l'autre, des besoins, notamment sociaux, qui ne cessent de croître sous l'effet de la crise.

A ces mesures financières s'ajoutent des mesures institutionnelles comme la perspective de la réforme des collectivités interrogeant la question de la libre administration des collectivités et la remise en cause progressive de la démocratie locale. Le ratio d'autonomie financière des Régions est passé de 41,7% en 2003 à 53,2% en 2007 et aujourd'hui 14 % sur lequel notre collectivité a un pouvoir de taux. L'autonomie financière des Régions est donc sérieusement mise à mal et l'adoption du budget est le moment de marquer notre opposition.

Amendement

Rapport n° 11.12.769- p. 17 – Les recettes
Modifier le texte comme suit :

« En conséquence, je vous propose :
I-1) De désapprouver la perte d'autonomie fiscale remettant en cause le principe, pourtant constitutionnel, de libre administration des collectivités.
I-2) De désapprouver l'absence d'évolution des dotations qui ne permet pas dans un contexte de crise d'assurer de la meilleur manière possible le cœur de nos compétences que sont les TER, les lycées et la formation professionnelle
I-3) D'adopter les tarifs de fiscalité suivants à compter du 1er janvier 2012 : ... »

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14/15/16 décembre 2011

AMENDEMENT -1-

- Déposé et présenté par le groupe FDG -

POUR UNE AMPLIFICATION DES TARIFICATIONS SOCIALES DU SERVICE TER
Lié au rapport p.383

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'explorer les voies et les moyens d'une tarification des TER rhônalpins plus juste socialement, il est proposé dans cette amendement d' « ouvrir » la discussion du groupe de travail TER à l'opportunité d'une carte payante donnant droit à la gratuité des transports dans le cadre des dispositifs « Illico » existants.
Il conviendrait donc pour le moins d'étudier l'impact budgétaire d'une telle mesure en intégrant cette hypothèse dans le cahier des charges de l'étude qui sera validée par le groupe de Travail TER

Pour ce faire, nous proposons donc l'amendement suivant :

AMENDEMENT

P.390, point 2 du gras, reformulé le 1er alinéa de la manière suivante :
➢ une amplification du droit à réduction ***qui ne s'interdira pas d'aller jusqu'à la gratuité***, la carte restant gratuite ***ou non*** et accessible aux mêmes publics ;

P.390, point 3 du gras, reformulé le 1er et le 2ème alinéa de la manière suivante
➢ pour les trajets domicile - études, une amplification du droit à réduction ~~jusqu'à un seuil symbolique~~ ***ne s'interdisant d'aller jusqu'à la gratuité*** ;
➢ pour les autres trajets, une amplification du droit à réduction ***qui ne s'interdira pas d'aller jusqu'à la gratuité***

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14/15/16 décembre 2011

AMENDEMENT -2-

Lié au rapport p.383

- Déposé et présenté par le groupe FDG -

POUR UNE AMPLIFICATION DES TARIFICATIONS SOCIALES DU SERVICE TER

Inclure une étude sur tarification spécifique pour les groupes de jeunes

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'examiner l'opportunité d'une tarification spécifique pour les groupes de jeunes qui séjournent dans les centres de vacances de Rhône- alpes dans le cadre du tourisme social.
Nous proposons que le groupe de travail TER réfléchisse dans le cadre de cette délibération à la mise en œuvre d'une telle mesure en intégrant cette hypothèse dans le cahier des charges de l'étude qui sera validée par le groupe de Travail TER.

Pour ce faire, nous proposons donc l'amendement suivant :

AMENDEMENT

P.390, rajouter au point 3, à la suite du 2ème alinéa, un nouvel alinéa, comme suit :

- une nouvelle tarification destinée au groupe de jeunes séjournant dans les centres de vacances de Rhône-Alpes dans le cadre du tourisme social

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
14/15/16 décembre 2011

VOEU

- Déposé et présenté par le groupe FDG -

POUR LA CREATION D'UN VERSEMENT TRANSPORT REGIONAL DES 2012

Vœu lié au rapport 11.12.769, chapitre IV Transport, P095

EXPOSE DES MOTIFS

Au moment où se déroulent les « Assises nationales du ferroviaire » organisées par le gouvernement jusqu'au 15 décembre prochain ; constatant l'insuffisance chronique des dotations de l'Etat attribuées aux régions pour la gestion des TER, le Conseil régional Rhône-Alpes rappelle son souhait de voir évoluer la législation concernant les modalités de financement du TER et ce afin de lui permettre de continuer à assumer pleinement ses responsabilités d'Autorités Organisatrices des Transports tant en fonctionnement, qu'en d'investissement.

Le Conseil régional Rhône-Alpes demande donc au gouvernement de généraliser le dispositif du Versement Transport, qui a déjà fait les preuves de son efficacité en IDF, permettant ainsi à l'ensemble des régions de disposer d'une ressource propre et pérenne participant à l'équilibre du budget transport.
Cette ressource complémentaire aux dotations actuelles permettant également d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement avec un développement significatif de l'inter modalité. La recette attendue est estimée entre 71 et 121 millions d'euros.

La Région Rhône-Alpes renouvelle donc son voeu vis-à-vis du gouvernement comme elle l'a fait à deux reprises en décembre 2010 et septembre 2011.

VŒU

Le Conseil régional Rhône-Alpes demande au gouvernement de modifier la législation sur le financement des transports TER autorisant la mise en place d'un Versement Transport généralisé à l'ensemble des régions dès 2012.

Une part de la contribution des entreprises aux transports (VT) pourrait être ainsi attribuée au profit des régions de la manière suivante :

- un taux régional sur les zones Hors Périmètre de Transport Urbain (PTU), plafonné à 0,3%
- un taux additionnel au versement transport existant dans les Périmètres de Transport Urbain (PTU), plafonné à 0,2%

La loi ainsi modifiée, le Versement Transport Régional (VTR) serait mis en œuvre par délibération du Conseil Régional. Les taux seraient fixés ou modifiés dans la limite maximale de :

- 0,2% en additionnel aux taux existant dans un périmètre de transport urbain,
- 0,3% dans un territoire situé hors périmètre de transport urbain.

Le produit du VTR serait affecté au financement des dépenses d'investissements et de fonctionnement des transports régionaux de voyageurs. Il serait affecté également aux opérations visant à améliorer l'intermodalité avec les transports publics mis en œuvre par d'autres collectivités locales et EPCI ainsi qu'à l'intermodalité entre les transports collectifs et les modes doux de déplacements.

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

Enseignement supérieur et Recherche

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs

En votant la SRESI, notre assemblée a adopté des orientations et des priorités en matière de formation des étudiants et de lutte contre les inégalités entre les territoires.
Il s'agissait :

- de prioriser la réussite et la vie quotidienne des étudiants
- d'impulser une information et un débat citoyen sur les enjeux sciences et société, sur les concepts d'innovation et d'excellence
- de contribuer à un développement équilibré de tous les territoires de RA prenant appui sur les potentialités de chacun et à un rayonnement de la région à l'international
- d'affirmer le soutien aux sciences humaines et sociales qui est une priorité transversale à tous les dispositifs
- d'impliquer pleinement les acteurs de l'ESR à la mise en œuvre de cette stratégie

Or, des évolutions sont en cours qui contredisent ces objectifs, avec d'un côté, la volonté d'imposer une université d'excellence autour des IDEX (initiatives d'excellence), de l'autre, la mise en place de « pôles métropolitains ».
Prochainement le conseil régional va devoir donner un positionnement qui aura nécessairement un impact budgétaire.

L'exemple du projet de mise en place d'une université unique à Grenoble prévoit de construire une nouvelle université de recherche, composée de 14 universités et organismes, arrimée à l'IDEX.
La finalité sera de drainer, à travers l'IDEX, l'essentiel de l'argent public vers les choix restreints du Grand emprunt, vers quelques projets jugés d'excellence mondiale, par exemple le site micro et nano-électronique de Crolles. Ses objectifs devraient pourtant être de former plus et mieux les étudiants, faire reculer les inégalités territoriales et soutenir la recherche.

Il existe un vrai risque de « gouvernance resserrée » au niveau des universités et de la recherche, gouvernance resserrée au niveau des territoires, avec les pôles métropolitains. Tout cela est cohérent et la démocratie recule gravement.

Les deux pôles métropolitains qui revendiquent la compétence ESR, autour de Lyon-Saint-Étienne, et de Grenoble, jusqu'à Valence, Chambéry et Annecy, représentent 30% du territoire régional et concentrent ... 90% de l'offre universitaire.

Nous sommes loin du « développement équilibré de tous les territoires de Rhône-Alpes, prenant appui sur les

Session des 14.15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

Critères dans les politiques régionales :
Politiques Contractuelles et Aménagement du territoire

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

La Région Rhône-Alpes mène des politiques contractuelles donc volontaires en matière de développement local. Sont concernés les contrats territoriaux bien sûr mais aussi, des actions en lien avec le tourisme, l'économie, l'agriculture. Au-delà de la qualité des projets eux-mêmes, il conviendrait, afin de participer à l'obligation émise par la loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains d'implantation de logements sociaux publics à hauteur de 20% dans les communes ou groupements de communes de plus de 3500 habitants, de conditionner notre soutien au respect de l'art. 55 de ladite loi.

Aujourd'hui et pour ce qui concerne les contrats territoriaux, cette préoccupation existe mais de manière trop peu significative. Le nombre d'habitants, qui ne dit rien de la richesse d'un territoire d'ailleurs, reste la variable déterminante. En Rhône-Alpes, des villes sont hors-la-loi, n'ayant pour certaines que 2% de logements sociaux. La Région ne peut continuer dans ses politiques facultatives à les financer de la même façon que celles qui respectent la loi SRU. C'est une conditionnalité essentielle à un développement du territoire plus harmonieux, pour plus de mixité et le droit au logement pour tous.

Nous proposons donc que le respect de la loi SRU devienne un critère de conditionnalité des aides attribuées aux communes. L'examen du budget aménagement du territoire est l'occasion de mener ce débat.

Amendement

Rapport n°11.12.769- p. 86 – Après le point C.2

Ajouter un point de gras:
- le respect de la loi SRU devient un critère de conditionnalité des aides attribuées aux communes.

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

Critères dans les politiques régionales : Actions économiques et recherche

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

Le Conseil Régional est amené à soutenir des projets de développement économique au profit des entreprises privées que cela soit en matière de recherche, d'innovation ou de développement de l'activité.
Or, force est de constater que dans certains cas, comme celui d'Adixen ou de Renault Trucks par exemple, le bénéfice (au sens large) des résultats de la recherche ou du développement sont accaparés par les entreprises concernées.
Il est pourtant plus à propos et légitime que la mobilisation de crédits publics bénéficie à tous, à l'intérêt général.

La caricature est atteinte quand on sait que des groupes qui bénéficient de subventions publiques régionales rémunèrent leurs actionnaires. Cela signifie, outre l'effet d'aubaine, que les retombées ne profitent qu'à la valorisation marchande d'entreprises privées.

Amendement
Rapport n°11.12.769- p. 119

Ajouter le point suivant après le point 1-8) :

1-9) Nous refuserons désormais de mobiliser des fonds publics au profit des entreprises qui rémunèrent leurs actionnaires.

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

Critères dans les politiques régionales : Culture et Patrimoine

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

La définition des critères dans la délibération n° 07.11.359 de soutien au patrimoine nous a conduit à soutenir des projets de restauration qui ont fait largement débat au sein de notre assemblée.

C'est donc que ces critères d'attribution ne nous permettent pas aujourd'hui de définir clairement ce qui peut ou ne peut pas prétendre à une convention avec le Conseil Régional.

Nous voyons bien qu'en l'état actuel des choses, nos désaccords sur des projets importants et incontournables appellent à un travail plus précis sur cette délibération.

Nous proposons qu'elle se fasse sur la base d'un retour d'expérience des actions engagées depuis 2007.

Amendement

Rapport n°11.12.769- p. 55 – point 6.1 : Valorisat ion des patrimoines

Après le point I-4), ajouter un point :

- **De retravailler les critères et modalités d'attribution de subvention à partir de la délibération sur « la politique régionale en faveur du patrimoine » de 2007.**

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -
Actions économiques -2 – Création FUSE –
Fonction 9 – sous fonction 91

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

Nous l'affirmons de longue date et les événements, depuis maintenant quatre ans, nous donnent hélas raison. L'économie libérale et mondialisée, dérégule et déréglemente, notamment sur la base du Traité de Lisbonne. Elle organise la mise en concurrence de tous contre tous, des territoires, des activités. Une région de gauche comme la notre ne peut soutenir et s'inscrire dans cette perspective de guerre économique généralisée, qui broie les hommes et femmes, ruine la diversité et les richesses des territoires, spécialise à outrance les activités sans penser à notre futur commun. Nous ne voulons pas de régions qui s'inscrivent dans la concurrence mais dans la coopération et la mise en commun des ressources.
D'utopiste, les solutions que nous prônions alors apparaissent aujourd'hui réalistes et crédibles : taxation des mouvements financiers, recours direct des Etats aux banques centrales nationales (comme l'Allemagne fin novembre), nationalisations…

Lorsque, dans ce contexte, le Conseil régional a délibéré de la Stratégie Régionale pour le Développement Economique et l'Innovation (SRDEI) les données économiques pouvaient encore laisser croire en une sortie de crise. Mais les choix politiques opérés au niveau national et européen alimentent la crise. Tous les indicateurs sont négatifs :

- Le chômage est reparti à la hausse depuis plusieurs mois pour frapper actuellement 400.000 rhônalpins (catégories A, B et C). Les victimes les plus nombreuses sont les femmes, les jeunes et les plus de 50 ans. 40% d'entre eux ne perçoivent aucune indemnité.
- Le nombre d'emplois salariés diminue. L'industrie perd continuellement des emplois depuis des années. Elle décroche complètement. Le secteur du BTP détruit également des emplois, et le tertiaire ralentit fortement et ne compense plus les pertes des autres secteurs.
- Aux rachats/acquisitions par des firmes transnationales et des fonds de pensions, succèdent annonces de plans de suppressions d'emplois et fermetures d'entreprises.
- L'accès au crédit est bloqué. Particuliers, entreprises et collectivités locales se heurtent à des banques qui ne prêtent plus qu'aux riches, et même très riches puisque la Région, avec son triple A, rencontre des difficultés pour emprunter. Pourtant les encours de dépôts dont disposent les banques de Rhône-Alpes s'élèvent à 135 milliards d'€ fin septembre (contre 104 fin août 2007).

Dès lors, les actions économiques de notre Région, si elles veulent servir l'intérêt général et agir efficacement contre les effets de la crise, doivent être au service des citoyens et des territoires et non l'inverse.
Il convient donc de renforcer et d'étendre les politiques économiques régionales qui jouent un véritable rôle contra cyclique face à une conjoncture économique catastrophique.

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -
Actions économiques -2 – Création FUSE –
Fonction 9 – sous fonction 91

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

Le groupe « Urgence Entreprise » de la Région dresse un constat sans appel : les situations d'urgence que rencontrent un nombre croissant de PME mettent en péril plusieurs milliers d'emplois. Ainsi, l'entreprise VENINOV à Vénissieux a besoin de 150 000€ pour relancer sa production. Aujourd'hui aucun dispositif ne permet d'agir, avec nos partenaires, sur des situations de cette nature. Nous avons pourtant la capacité d'y répondre.

Nous proposons donc de créer à ce titre le Fond d'Urgence pour la Sauvegarde de l'Emploi qui aura vocation à intervenir sur des situations d'urgence dans des délais très brefs en vue de relancer l'activité d'entreprises en grande difficulté. Ce fond sera doté en 2012 d'un million d'Euros.

Amendement
Rapport n° 11.12.769 - p. 105: ACTION ECONOMIQUE
Fonction 9 – sous fonction 91

Abonder en AE et CF :

- **la somme de 1 Million d'Euros supplémentaires sur la ligne « Mutation et sécurisation des emplois » (Fonction 9, sous fonction 91)**

Cette somme sera gagée sur la ligne « instrument d'ingénierie financières pour l'économie et l'emploi (fonction 9, sous fonction91)

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

Formations Sanitaires et Sociales
Fonds D'urgence

- Déposé par le Groupe Front de Gauche –

Exposé des motifs :

Il y a 7 millions de pauvres dans notre pays, dont un certain nombre de travailleurs et d'étudiants, la situation sociale devient de plus en plus difficile.
Les Régions ont la responsabilité des formations sanitaires et sociales et se doivent de créer les conditions les meilleures pour lever les obstacles financiers à leur accès.
Ainsi, il est parfois nécessaire d'apporter une aide afin de permettre l'entrée en formation ou d'éviter leur arrêt.
C'est le rôle que joue le FAU.
Il serait nécessaire de revaloriser les bourses que nous attribuons et souhaitons qu'une analyse soit menée pour aller dans ce sens d'autant plus que le Gouvernement l'a fait. En attendant nous proposons une augmentation du montant du FAU.
Cela parait d'autant plus nécessaire que la situation des infirmiers et infirmières en formation a connu une récente dégradation puisqu'ils ne bénéficieront plus à partir de 2012 de la prise en charge des frais pédagogiques et de leur rémunération au-delà de la première année de formation.
Cette situation nouvelle, qui s'ajoute à la crise, va conduire à une sollicitation accrue du Fond d'Aide d'Urgence tant sur le nombre de dossiers à traiter que sur des situations problématiques et ce dans un contexte de pénurie de professionnels en ces domaines.
Ainsi, nous vous proposons de permettre au Fond d'Aide d'Urgence de répondre à la fois à un nombre accru de demandes et d'assurer une revalorisation du montant moyen de l'aide.

Amendement

Affecter en AE :
- **la somme de 35 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aides aux étudiants secteur social » (Fonction 1, sous fonction 13),**

Affecter en CF :
- **la somme de 35 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aides aux étudiants secteur social » (Fonction 1, sous fonction 13)**

Affecter en AE :
- **la somme de 15 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aides aux étudiants secteur santé» (Fonction 1, sous fonction 13),**

Affecter en CF :
- **la somme de 15 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aides aux étudiants secteur santé» (Fonction 1, sous fonction 13)**

Cette dépense est gagée sur la ligne « actions économiques territorialisées » (Fonction 9, sous fonction 94)

Session des 14.15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -

JEUNESSE :
Emploi, Formation
CARED JEUNES

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

Alors que 38 425 jeunes Rhônalpins de moins de 26 ans sont en recherche d'emploi, certains obstacles peuvent s'avérer particulièrement pénalisant. C'est le cas de l'accès au logement mais aussi de la mobilité. Cela concerne des jeunes habitant en milieu rural, mais aussi des publics dont les moyens ne leur permettent pas d'avoir accès aux différents moyens de mobilité, alors qu'il s'agit d'une exigence au moment de l'embauche. Nous souhaitons donc favoriser la mobilité en général avec une priorité sur le permis de conduire. Si 40% des jeunes ont leur permis, il existe une forte disparité entre les niveaux de formation et les origines sociales. Les jeunes les moins qualifiés sont aussi ceux qui disposent le moins du permis de conduire.

Différents dispositifs d'aide à la mobilité existent au niveau du Département, de l'Etat et même de la Région, mais ils sont parfois trop restrictifs. De fait, ils ne répondent pas de façon satisfaisante aux problématiques liées à la mobilité.
Le CARED (Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable) pourrait être un levier de notre action en faveur des jeunes confrontés à ce type de difficultés.

Tout jeune de moins de 26 ans, accédant à un CDI par le biais d'un CARED et dont l'emploi nécessite une mobilité, pourrait bénéficier de la prise en charge totale par la Région Rhône-Alpes d'une aide à la mobilité (permis de conduire, prêt de deux roues, autopartage, location de voiture, etc..).

Amendement

Affecter en AE :
- **la somme de 800 000 euros supplémentaires sur la ligne « Accompagnement et développement de l'emploi » (Fonction 1, sous fonction 11),**

Affecter en CF :
- **la somme de 800 000 euros supplémentaires sur la ligne « Accompagnement et développement de l'emploi » (Fonction 1, sous fonction 11),**

Cette dépense est gagée sur la ligne « actions économiques territorialisées » (Fonction 9, sous fonction 94)

Session des 14,15 & 16 Décembre 2011

Amendement
- Budget Primitif 2012 -
JEUNESSE :
Logement

- Déposé par le Groupe Front de Gauche -

Exposé des motifs :

Non seulement la situation du logement continue de se dégrader mais les ménages y consacrent une part de plus en plus importante de leurs revenus (27%). Les impayés dans le parc locatif social ne cesse également d'augmenter, signe de la précarité grandissante. Les jeunes, qui représentent près de 19% de la population Rhônalpine font partie des publics les plus directement impactés par la crise et ses conséquences. Pour autant le logement constitue l'un des fondamentaux pour l'accession à l'autonomie des jeunes.

Dans le contexte de crise, les aides publiques (APL, FSL, GRL...) se révèlent aujourd'hui insuffisantes pour soutenir les jeunes dans l'accès au logement. Les critères d'admissibilité au dispositif Locapass ayant été durcis ces dernières années, certains jeunes (étudiants non boursiers, étudiants étrangers, jeunes salariés agricoles, jeunes fonctionnaires...) se retrouvent hors dispositifs, et s'ils n'ont pas un entourage familial en mesure de subvenir à leurs besoins, se retrouvent sans solution. Il y a en Rhône-Alpes, 68 500 personnes privées de domicile personnel. Il y a urgence à agir contre le mal-logement et la Région se doit d'intervenir en trouvant les bons leviers.

Sur le modèle de la Région Poitou-Charentes qui a adopté une délibération portant sur la garantie où l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes "porte" le dispositif, nous souhaitons agir sur la garantie solidaire et aller plus loin, via l'avance des cautions pour le parc privé locatif, à l'attention de jeunes Rhônalpins entre 18 et 29 ans.

Il s'agirait donc que la Région se porte non seulement garante (caution solidaire) pour les jeunes dont la famille ne peut le faire, mais également qu'elle apporte une avance financière (dépôt de garantie) exigée à la signature d'un contrat de location (avance remboursable par petites mensualités) pour des logements de qualité.

Amendement

Affecter en AP :
- **la somme de 372 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aide en faveur du logement des personnes les plus fragilisées » (Fonction 5, sous fonction 54),**

Affecter en CP :
- **la somme de 372 000 euros supplémentaires sur la ligne « Aide en faveur du logement des personnes les plus fragilisées » (Fonction 5, sous fonction 54),**

Cette dépense est gagée sur la ligne « actions économiques territorialisées » (Fonction 9, sous fonction 94)